

Réouverture des espaces publics

Roche, le 6 mai 2020

La Municipalité vous informe qu'à partir du 11 mai 2020, avec l'assouplissement des mesures édicté par le Conseil fédéral, l'accès aux endroits suivants sera autorisé :

- terrains de sports du site des Prés-Clos (Rotzérane)
- places de jeux (Pré-de-la-Cava – Parc de Haller)
- espaces publics.

L'espace livres reste fermé jusqu'à nouvel avis.

Regroupements de plus de 5 personnes

Les regroupements de plus de 5 personnes dans l'espace public sont toujours interdits. Il s'agit des regroupements sur les places publiques, les chemins de promenade ou dans les parcs. Les personnes formant un groupe de 5 personnes ou moins doivent garder une distance de 2 mètres. Les personnes ne respectant pas cette mesure sont amendées. Pour le moment, cette interdiction est valable jusqu'au 8 juin 2020.

Les manifestations de plus de 1000 personnes sont interdites jusqu'au 31 août. Le Conseil fédéral réévaluera la situation avant les vacances d'été et décidera d'une éventuelle prolongation de cette mesure.

La Municipalité

Nouveau coronavirus

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

Actualisé au 29.4.2020

Garder ses distances.

Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.

Si possible, continuer de travailler à la maison.

POUR RAPPEL:

Se laver soigneusement les mains.

Éviter les poignées de main.

Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

Restez à la maison en cas de symptômes.

Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch

